



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°19 – 1^{er} juillet 2020

À RETENIR CETTE SEMAINE

MAÏS

Stade

Pyrale du maïs (*Ostrinia Nubilalis*)

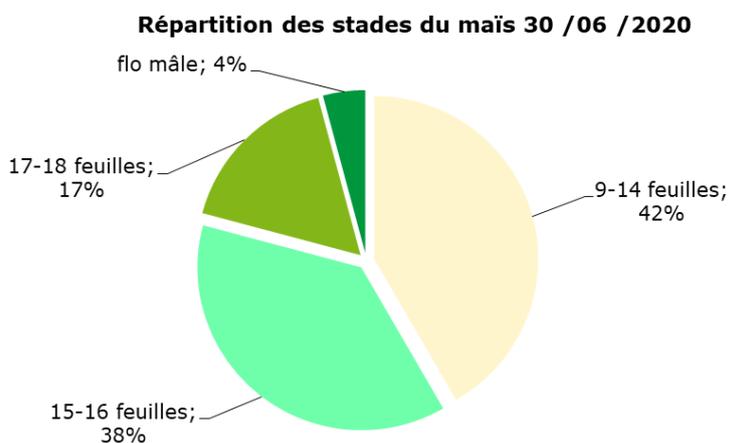
Pucerons

Chrysomèle : début de la surveillance de la chrysomèle



1) Stades

Cette semaine, 24 parcelles ont été observées. Les stades sont variables avec une petite moitié des parcelles à 14 feuilles et moins et les parcelles les plus précoces où les panicules mâles sont sorties.



Localisation des parcelles observées



Les abeilles butinent, protégeons-les !

Pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats, les conditions d'application des insecticides et acaricides sont réglementées par l'arrêté « Abeilles » du 28 novembre 2003.

Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement [la Note nationale Abeilles](#)



Pour en savoir plus :

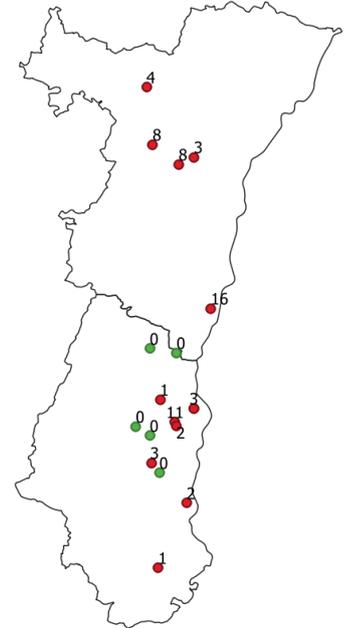
- Article « [Les abeilles butinent, protégeons-les](#) »
- Fiche « [Les bonnes pratiques de traitement en floraison pour protéger les abeilles](#) »
- Plaquette « [Les abeilles butinent](#) ».

2) Pyrale du maïs (Ostrinia Nubilalis)

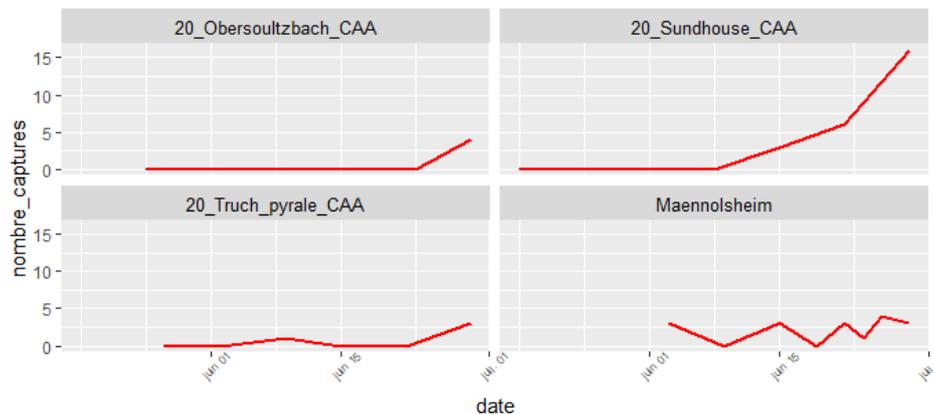
Observations

Le vol semble démarrer de manière plus nette cette semaine avec de nombreux pièges positifs :

Légende : piégeage pyrale (nombre de papillons)
semaine du 24 mai au 30 juin 2020



C'est notamment le cas du 67, où on constate une augmentation des captures sur presque tous les sites :



Dans le 68, de manière plus surprenante, on observe peu de redémarrage suite aux captures réalisées lors de la première semaine de juin qui avait été interprétée comme le pic de vol de la première génération de la race bivoltine, comme l'illustrent les captures sur les deux pièges de Dessenheim :



Pour le moment, deux pontes ont été observées dans le 67, et sur une parcelle.

Analyse de risque

Le pic de vol devrait se situer finalement de manière assez classique sur la première décade de juillet. Il correspond au maximum de larves au stade chenilles baladeuses, soit le meilleur moment pour des solutions de protection conventionnelles.

Le comptage des pontes reste aujourd'hui le meilleur indicateur pour estimer le risque parcellaire.

3) Pucerons

Si dans les parcelles du réseau d'observation, la présence de pucerons n'est pas signalée, des situations avec fortes infestations de *Rhopalosiphum padi* ont été observées sur des parcelles au stade sortie des panicules. Un développement massif peut poser des problèmes de fécondation si les soies se trouvent recouvertes de miellat au moment de la floraison.

La présence de nombreux auxiliaires peut permettre une régulation des populations mais pour ces situations, il est nécessaire de suivre très régulièrement l'évolution des populations afin de s'assurer qu'elles n'augmentent pas rapidement lors de la phase sensible de la culture. **Pour le moment, le risque est modéré.** Le seuil indicatif de risque est atteint dès que 5% des panicules sont colonisées avant le stade limite d'avortement des grains.



Rhopalosiphum padi- secteur ried 67 30-06-2020

4) Début de surveillance de la chrysomèle

Le réseau de surveillance de la chrysomèle a été mis en place cette semaine. On distingue deux situations :

- Dans le premier cas, on cherche à connaître la présence géographique de la chrysomèle (*Diabrotica virgifera*) en positionnant des pièges à phéromones. Seuls les mâles sont attirés.
- Dans le deuxième cas, on cherche à connaître l'intensité de sa présence en utilisant simplement des pièges chromatiques jaunes englués qui capturent toutes sortes d'insectes dont les chrysomèles mâles et femelles.

Il est aussi proposé aux agriculteurs de la bande rhénane, le secteur le plus touché, de positionner des pièges jaunes dans leurs parcelles (qui sont en maïs depuis au moins deux ans). Il faut placer 3 pièges jaunes/parcelle à hauteur de l'épi, pendant 6 semaines dès le début d'émergence des adultes, c'est-à-dire en ce moment.

Nous disposons d'un stock de pièges jaunes englués mis à la disposition des agriculteurs qui le souhaitent. Contact l'Adar de votre secteur qui fera remonter les besoins ou connecter vous sur ChrysoPOP en chargeant l'application sur votre smartphone (PlayStore ou AppleStore) l'application présentée dans le [BSV du 17 juin](#) permet de participer à la surveillance en commandant des pièges (phéromones ou chromatique selon votre secteur)

Piège à phéromone sexuelle

détection



Pertinent si abondance
« faible »

Piège chromatique jaune

quantification



Pertinent si abondance
« <> » faible

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : AGRO 67 – Arvalis Institut du Végétal – CAC – Ampélys – Chambre d'Agriculture d'Alsace – Comptoir Agricole – CRISTAL UNION – Gustave MULLER – ETS ARMBRUSTER – ETS LIENHART – FREDON Grand Est – WALCH.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, Chambre d'Agriculture d'Alsace, Cristal Union et Terres Inovia.
Relecture assurée par les Instituts Technique, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.
Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Coordination et renseignements : Claire COLLOT claire.collot@grandest.chambagri.fr
Mathilde MULLER mathilde.muller@grandest.chambagri.fr